



Communiqué de presse

Montpellier, le 6 novembre 2025

Alors que la Cour des comptes relevait que les départements avaient subi en 2023 une situation défavorable à leurs équilibres, la Chambre régionale des comptes Occitanie a lancé fin 2024 une enquête relative à la situation financière et budgétaire des treize départements de la région. A travers cette synthèse, elle dresse un état des lieux de la situation financière des départements mais surtout elle analyse les causes et les mécanismes qui ont conduit à la dégradation constatée.

Le financement des départements : un modèle cyclique et sensible au retournement de conjoncture économique, inadapté au financement des compétences sociales obligatoires des départements

Les réformes récentes du financement des départements ont transformé leur situation financière. Ainsi entre 2019 et 2022, les recettes issues des droits de mutation et de la TVA ont fortement augmenté. L'année 2022 constitue un point haut, c'est-à-dire l'année où leur niveau d'épargne nette a été le plus élevé. Cette épargne nette importante leur a permis de développer leurs politiques sociales, de faire face à l'inflation et aux revalorisations salariales, mais aussi d'engager des projets d'investissement.

Cependant, entre 2022 et 2024, le retournement économique a fortement affecté leurs recettes, avec une baisse de 34 % des droits de mutation et une diminution des produits de TVA. Cette dégradation rapide des recettes, combinée à une hausse continue des dépenses sociales, a entraîné une diminution de l'épargne des départements. Elle ne devrait plus représenter, en 2025, que le tiers de ce qu'elle était en 2022.

Certains départements affichent désormais une épargne nette négative.

Les mécanismes nationaux de stabilisation ont permis d'atténuer l'impact pour les départements les moins exposés

Tous les départements ont été touchés par le retournement économique, mais certains ont subi des baisses plus importantes des droits de mutation que d'autres. Les mécanismes nationaux de soutien ont permis aux départements les moins exposés, souvent ruraux, de faire face à la diminution des recettes. Cependant, ces mécanismes se sont avérés insuffisants pour les départements les plus affectés. Les dispositifs nationaux de péréquation actuels ne corrigent qu'insuffisamment les impacts de la volatilité des produits.

Certains départements ont utilisé des mécanismes optionnels (constituer des réserves des produits DMTO) pour atténuer ou étaler l'impact du retournement économique, mais ces solutions ont été peu employées. Plusieurs départements ont préféré d'autres leviers, comme le remboursement anticipé d'emprunts, mais ces mesures se sont avérées globalement insuffisantes.

Dans un contexte de forte hausse des produits, les départements avaient engagé des charges en hausse, qui contrairement aux produits n'ont pu être freinées brutalement.

Si plusieurs mesures nationales ont participé à la dynamique des charges, des choix de gestion, internes aux départements, en matière de ressources humaines ou d'investissement, ont également contribué à l'augmentation durable de leurs charges

L'augmentation des dépenses de gestion sur la période 2022/2024 est principalement due à des facteurs externes : l'inflation, les décisions nationales affectant les charges de personnel et les dépenses d'aide à la personne, ainsi que l'augmentation du nombre de collégiens et de bénéficiaires des dispositifs d'aides. Bien que la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ait compensé partiellement la progression des dépenses sociales, le "reste à charge" des départements, tel que calculé par ceux-ci, a continué d'augmenter, accroissant la part des dépenses dites sociales.

Mais des choix internes ont également contribué à l'augmentation des charges. En matière de ressources humaines, certains départements ont accru leurs effectifs, mis en place des régimes de primes plus généreux, ou étendu des mesures de revalorisation salariale au-delà des exigences réglementaires. En matière d'aides sociales, des politiques locales ont dépassé les obligations nationales. Les départements ont aussi continué à financer des politiques partagées. En conséquence, les départements ont accru leurs charges de manière durable, rendant difficile un désengagement rapide pour faire face au retournement conjoncturel. Enfin, le niveau des investissements a été porté à un niveau élevé, les charges d'intérêt ont crû.

En l'absence de redressement des recettes fiscales, un nouvel ajustement à la baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement est à prévoir

La volatilité des recettes rend la préparation budgétaire délicate. De plus face à un manque de stabilité sur les orientations nationales annoncées, plusieurs départements ont reporté l'adoption de leur budget au premier semestre 2025.

Des départements ont engagé une révision approfondie de leurs dépenses de fonctionnement, notamment en matière de charges générales et de personnel, ainsi que de certaines politiques publiques. Des autorisations de programme et des plans pluriannuels d'investissement sont en cours de révision.

Cependant, les mesures prises restent insuffisantes, et un effort important sera nécessaire en 2025 pour rétablir l'épargne, et les budgets primitifs votés ne reflètent que partiellement cette nécessité.

Cinq départements sur les treize de la région Occitanie connaissent une situation critique. Pour ceux-ci, en l'absence de redressement des recettes, de nouveaux ajustements à la baisse des dépenses de fonctionnement, et d'investissement, sont à prévoir. Pour ceux qui ont déjà puisé dans leurs réserves et vu se dégrader leur capacité de désendettement, le recours à l'emprunt deviendra plus problématique.

Les départements doivent mieux évaluer l'impact financier de leurs choix de gestion pour cibler efficacement les économies. Sans réforme de leur financement par l'État, les politiques d'investissement doivent aussi être réexaminées.

N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.



Contacts presse : occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr

T +33 4 67 20 73 00

Eric Morel eric.morel@crtc.ccomptes.fr

Caroline Froelig caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr

Ferdaos Fassih ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

